



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFIPEMF



2021

Introduction	2
1. Cadre réglementaire	3
a. Textes	3
b. Organisation des épreuves	3
2. Statistiques de la session	5
3. Admissibilité.....	6
a. Le dossier.....	6
1. La forme.....	6
2. Le fond.....	6
b. L'entretien.....	7
1. La présentation.....	7
2. Le fond.....	7
3. Conseils aux candidats	8
4. Admission	8
a. L'épreuve de pratique professionnelle.....	8
1. L'analyse de pratique : l'entretien avec le stagiaire	8
2. L'animation d'une action de formation	9
3. Conseils pour l'entretien avec le jury	10
b. Mémoire professionnel	11
1. L'écrit	11
2. La soutenance.....	12
3. L'entretien	12
4. Conseils aux candidats	13

Introduction

Le CAFIPEMF est le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Le candidat, qui se présente au CAFIPEMF, s'inscrit dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans¹, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant aux attendus de l'examen. Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare l'épreuve d'admissibilité en s'appuyant sur les actions développées par l'équipe de circonscription ou sur les dispositifs départementaux spécifiques. Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise en se préparant aux épreuves d'admission, et en s'inscrivant, s'il le souhaite aux différents modules de préparation prévus dans le cadre du plan de formation académique.

Le présent rapport a pour objectif d'apporter aux candidats les éléments qui leur permettront d'envisager ce parcours de formation dans les meilleures conditions.

¹ Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015, les candidats ayant été déclarés admissibles lors d'une session de l'examen du CAFIPEMF gardent le bénéfice de cette admissibilité pour deux nouvelles sessions de l'examen.

Il n'est pas nécessaire que ces deux sessions suivent immédiatement celle à laquelle le candidat a été déclaré admissible. Le candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen, y compris en cas de changement d'académie.

1. Cadre réglementaire

a. Textes

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- Arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Circulaire n°2015-109 du 21-7-2015

b. Organisation des épreuves

Le jury se réunit avant le début de la session d'examen afin d'harmoniser les critères d'évaluation retenus pour les phases d'admissibilité et d'admission.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury dresse la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission par ordre alphabétique et transmet, à la demande des candidats, la grille d'évaluation renseignée.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury dresse la liste des candidats admis par ordre alphabétique. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à douze points sur vingt et la moyenne dans chacun des domaines de compétences évalués.

Les candidats ayant choisi une certification avec une des options suivantes :

- arts visuels ;
- éducation physique et sportive ;
- éducation musicale ;
- enseignement en maternelle ;
- langues et cultures régionales ;
- langues vivantes étrangères ;
- enseignement et numérique

présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans ce cadre.

Epreuve d'admissibilité	Epreuves d'admission
1 épreuve	2 épreuves
<p>Entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, comprenant un rapport d'activité et le(s) rapport(s) d'inspection.</p> <p>Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Pour ce faire, le candidat s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation.</p> <p>Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique.</p> <p>Durée : 45 minutes dont 15 min d'exposé et 30 minutes d'entretien avec le jury.</p>	<p>Epreuve n°1 : L'épreuve de pratique professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> -soit en une analyse de séance dans le cadre de l'accompagnement d'un étudiant inscrit en master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », d'un fonctionnaire stagiaire ou d'un enseignant néo titulaire ; -soit en l'animation d'une action de formation auprès d'un groupe en formation initiale ou continue, suivie d'un entretien avec le jury. <p>Dans les 2 cas, cette épreuve est suivie d'un entretien avec le jury.</p> <p>Durée : 60 à 90 minutes, 30 minutes d'entretien</p> <p>Epreuve n°2 : Mémoire professionnel</p> <p>Soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes, consistant en un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation.</p> <p>Durée : 45 minutes dont 30 minutes d'entretien</p>

2. Statistiques de la session 2021

	ADMISSIBILITE				ADMISSION			
	Inscrits	Présents	Reçus	%*	Inscrits	Présents	Reçus	%*
Finistère	4	4	4	100 %	8	8	6	75 %
<i>Sans option</i>	4	4	4	100 %	4	4	2	50 %
<i>Arts visuels</i>								
<i>EPS</i>					3	3	3	100 %
<i>Ed. Musicale</i>								
<i>Enseignement en maternelle</i>					1	1	1	100 %
<i>Langues et cultures régionales</i>								
<i>LVE</i>								
<i>Enseignement et numérique</i>								
Côtes d'Armor	8	8	8	100 %	6	6	6	100 %
<i>Sans option</i>	6	6	6	100 %	2	2	2	100 %
<i>Arts visuels</i>					1	1	1	100 %
<i>EPS</i>	2	2	2	100 %	1	1	1	100 %
<i>Ed. Musicale</i>								
<i>Enseignement en maternelle</i>					2	2	2	100 %
<i>Langues et cultures régionales</i>								
<i>LVE</i>								
<i>Enseignement et numérique</i>								
Morbihan	13	12	9	75 %	4	4	4	100 %
<i>Sans option</i>	7	6	3	50 %	4	4	4	100 %
<i>Arts visuels</i>								
<i>EPS</i>								
<i>Ed. Musicale</i>	1	1	1	100 %				
<i>Enseignement en maternelle</i>								
<i>Langues et cultures régionales</i>	2	2	2	100 %				
<i>LVE</i>								
<i>Enseignement et numérique</i>	3	3	3	100 %				
Ille-Et-Vilaine	23	23	20	87 %	8	8	5	63 %
<i>Sans option</i>	17	17	14	82 %	7	7	4	57 %
<i>Arts visuels</i>								
<i>EPS</i>	3	3	3	100 %				
<i>Ed. Musicale</i>								
<i>Enseignement en maternelle</i>	2	2	2	100 %	1	1	1	100 %
<i>Langues et cultures régionales</i>								
<i>LVE</i>								
<i>Enseignement et numérique</i>	1	1	1	100 %				
TOTAL	48	47	41	87 %	26	26	21	81 %

*Taux de réussite

3. Admissibilité

a. Le dossier

1. La forme

Dans l'ensemble les écrits sont satisfaisants, ils respectent les normes en volume, lisibilité et qualités rédactionnelles : présentations claires et aérées, présence de tête de chapitres, orthographe et syntaxe sont la plupart du temps maîtrisées. Cependant certains écrits mériteraient d'être plus structurés et de respecter le cahier des charges en terme de longueur de texte et de police de caractères. L'usage raisonné des annexes a été apprécié par le jury.

2. Le fond

Le jury a apprécié les écrits qui ne sont pas dans la description d'une pratique professionnelle mais qui montrent des capacités de projection sur des missions de formation. Il a apprécié chez certains candidats une bonne analyse du parcours professionnel. L'analyse réflexive est incontournable. Une connaissance de la formation et des missions du formateur a été valorisée. Les candidats les plus performants ont montré une bonne maîtrise des attentes institutionnelles, une expertise professionnelle étayée de références théoriques cohérentes et maîtrisées. Les candidats doivent veiller à maîtriser les concepts et le lexique spécifique utilisé. Peu de candidats font référence aux rapports d'inspection ou de rendez-vous de carrière présentés dans le dossier, aux formations initiales et continues suivies.

La motivation pour la fonction sollicitée ainsi que les compétences développées dans les diverses missions et expériences vécues ne sont pas toujours explicites.

Une appréhension du système éducatif au-delà de sa propre classe ou école est attendue, de même qu'une connaissance des missions du formateur (PEMF, Conseiller Pédagogique) et des modalités de formation initiale et continue.

Le jury a apprécié une articulation pertinente entre pratique et réflexion, en appui sur l'expérience professionnelle et/ou la formation ainsi que la capacité des candidats à se questionner en appui sur des références pédagogiques et didactiques robustes.

Pour mettre en valeur le développement professionnel opéré grâce aux différentes missions, formations animées ou reçues, aux projets menés, il importe alors, de dépasser le narratif ou le descriptif au profit de l'analyse, de s'appuyer sur un nombre limité d'expériences que le candidat prend le temps d'analyser de manière précise.

b. L'entretien

Le jury a apprécié les candidats présentant une certaine aisance dans la communication, regardant le jury, se détachant de leurs notes, ayant un débit de parole maîtrisé et montrant par leur posture un dynamisme, une force de conviction qui mettent en valeur les prestations. Les candidats doivent être attentifs au registre de langue utilisé.

1. La présentation

Dans l'ensemble les candidats ont bien maîtrisé leur temps de parole (les candidats sont invités à avoir avec eux un chronomètre)

Le jury a apprécié les candidats qui n'ont pas été redondants par rapport à leur écrit et qui ont su l'enrichir, construire un autre plan, choisir une nouvelle focale. Il a valorisé les présentations permettant d'apprécier la cohérence du parcours et la capacité à se projeter sur les missions de formateur à partir d'une analyse pertinente et outillée par des expériences et des éléments théoriques.

Le jury a valorisé les candidats ayant un discours explicite, lisible s'appuyant sur un fond didactique réfléchi. La clarté de l'expression préfigure une posture de formateur. Les candidats veilleront à adopter une posture montrant qu'ils sont capables d'aisance face au groupe, capable de s'affirmer mais aussi d'être ouvert au dialogue, à l'écoute, bienveillant. Le jury a également été attentif aux qualités d'écoute du candidat qui se manifestent par exemple dans la prise en compte d'une question, ou dans la réorientation d'une réponse suite à une intervention qui précise la demande du jury. Il accepte également que le candidat prenne un temps de la réflexion avant de répondre, voire qu'il réfléchisse à haute voix pour construire une réponse adaptée.

2. Le fond

Dans l'ensemble le dialogue avec les candidats est constructif. Ceux qui ont retenu l'attention du jury ont tous été capables d'être réactifs à ses questions. Un temps de prise de réflexion, de demandes de reformulation ne sont aucunement pénalisants. Les candidats montrant des capacités d'écoute, de prise de distance, d'argumentation ont été valorisés.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su construire leur réflexion en prenant appui sur des lectures, des connaissances didactiques ou théoriques.

Il est attendu des candidats une posture loyale envers l'Institution.

3. Conseils aux candidats

- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'institution et de ses actualités ainsi que des connaissances sur les missions d'un formateur ; référentiel métier du formateur, organisation de la formation initiale et continue dans le cadre d'un plan de formation ;
- Extraire de ses expériences des éléments pouvant éclairer les motivations à devenir formateur et manifestant un début de perception des enjeux de la fonction et de ses conditions d'exercice ;
- Structurer son écrit à partir d'un fil conducteur et non juxtaposer des expériences ;
- Opter pour une rédaction simple et rigoureuse ;
- Privilégier l'analyse et l'interprétation à la description ou la narration factuelle tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- Montrer une capacité à construire une réflexion étayée par ses expériences, ses lectures, et des connaissances théoriques et didactiques maîtrisées;
- Montrer une capacité à articuler l'analyse des expériences personnelles et le référentiel du formateur ;
- Sélectionner de manière pertinente les annexes et les rapports d'inspection et anticiper qu'ils peuvent faire l'objet d'un questionnement ;
- Éviter la reprise à l'identique de l'écrit lors de la présentation et se distancier du contenu du dossier pour entrer en réelle communication avec le jury ;
- Éviter de trop s'attacher aux notes ou support devant soi ;

Le jury a apprécié la capacité des candidats à prendre en compte les questions et à y répondre de manière synthétique et précise.

4. Admission

a. L'épreuve de pratique professionnelle

1. L'analyse de pratique : l'entretien avec le stagiaire

Dans l'ensemble, les candidats font preuve d'un bon positionnement professionnel, d'une écoute attentive et de bienveillance qui mettent en confiance les formés. Ceci permet de construire, à travers un dialogue constructif, un véritable échange professionnel. Les questionnements s'avèrent globalement construits, bien orientés (du positif vers les points d'amélioration) ; ils conduisent progressivement les stagiaires à analyser leur séance - voire à la reconstruire partiellement -, et à identifier plusieurs prolongements ou pistes de travail. On notera parallèlement l'apport appréciable de

ressources pédagogiques, souvent numériques, en adéquation avec les analyses conduites.

Il importe toutefois que les candidats développent davantage les approches et analyses didactiques (et pas seulement pédagogiques), qu'ils n'hésitent pas, parallèlement, à être plus structurant dans l'apport des conseils prodigués, à poser les mots nécessaires qui contribueront à l'efficacité des conseils donnés. Il est attendu qu'ils soient explicites dans les conseils et qu'ils s'assurent de leur bonne compréhension par le stagiaire.

Le jury apprécie une observation centrée sur les apprentissages et le comportement des élèves, la capacité à discerner les points d'appui et les axes de progrès du PES observé ainsi que la capacité à choisir deux ou trois sujets bien ciblés à aborder lors de l'entretien.

2. L'animation d'une action de formation

Les interventions présentées s'inscrivent clairement dans le contexte politique de la formation, avec une conscientisation des enjeux et une volonté de faire progresser l'ensemble des participants. Les différentes modalités de l'apprentissage ont été utilisées, de la formalisation de l'enjeu de la formation à la co-construction du concept et à son analyse.

L'intégration du numérique dans les actions de formation et dans les pratiques professionnelles a été appréciée. Il importe toutefois de ne pas omettre l'éducation aux enjeux et usages mais aussi la pédagogie active, la créativité, la coopération et la collaboration qu'elle suscite. L'approche en distanciel a pu parfois prendre la forme d'une « information » et non d'une formation, ce qui amène à conseiller vivement aux futurs candidats de bien penser les interactions nécessaires avec les stagiaires. Certains candidats ont su en revanche utiliser les outils numériques de la formation de manière extrêmement pertinente.

Le jury a pu observer des approches différenciées, des préparations minutieuses, une mise en situation active des formés, une dynamique d'action et des qualités relationnelles.

Le jury invite les candidats à expliciter les objectifs visés et à développer des retours (feedbacks) pour s'assurer d'une appropriation partagée.

Le jury a parfois pu observer une modalité trop transmissive au détriment d'une véritable construction concertée avec les stagiaires. Il est important, quels que soient le contexte du groupe constitué et l'objet de formation, de faire de cette épreuve un exemple de pratique donnant à voir les choix du candidat.

3. Conseils pour l'entretien avec le jury

Le jury a apprécié :

- Les candidats ayant une connaissance a minima du parcours d'un stagiaire ou d'un étudiant inscrit à une formation MEEF et du référentiel de compétences du professorat et de l'enseignement.
- Les connaissances dans la didactique des fondamentaux et de l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire
- Une bonne connaissance des missions, de l'identité professionnelle et de la posture du formateur est attendue.
- Des connaissances sur l'ingénierie de la formation à distance dans la professionnalité des enseignants (hybridation, responsabilisation et autonomie des formations) et des transformations qu'elle suscite dans l'acte de formation sont attendues (eTutorat des parcours m@gistère).
- Des candidats ont eu de la peine à aller au-delà du commentaire des gestes professionnels dans la conduite d'un entretien consacré à l'apprentissage du métier d'enseignant. Tout en admettant l'intérêt de la didactique, au cours des échanges avec le jury, ils n'ont pu argumenter les conseils qu'ils ont donnés dans le cadre de l'entretien avec le stagiaire. L'efficacité de leur action de formateur est restée faible.
- Une bonne connaissance du prescrit (textes officiels de référence) et du préconisé (ressources nationales) est attendue ainsi qu'une analyse de la mise en œuvre en classe.
- Le jury conseille aux candidats d'éviter les dogmes et les affirmations non étayées ainsi que les généralisations hasardeuses.
- La possibilité de recourir aux principes de l'entretien d'explicitation en vue d'affiner l'écoute et le questionnement des PES.
- Le jury apprécie la capacité du candidat à avoir un retour réflexif de son entretien avec l'enseignant en formation à en reformuler les différentes étapes, tout en restant à l'écoute de la commission.
- Le choix d'une option nécessite des connaissances théoriques et didactiques avérées et bien articulées.
- Le jury apprécie la capacité du candidat à porter un regard critique sur sa pratique et à en tirer les conséquences pour anticiper une prochaine séance.

b. Mémoire professionnel

1. L'écrit

Le choix du sujet est important, il doit pouvoir permettre au candidat de développer une argumentation étayée par la pratique et par un cadre théorique et s'ancrer dans une problématique de formation. L'expression doit être claire, simple et précise.

L'écrit visera à bien faire apparaître les modalités liées à la formation, tant dans sa forme que dans les contenus déployés. Le jury a valorisé les mémoires articulant :

- démarches d'enseignement et de formation ;
- analyse de la pratique et éléments théoriques maîtrisés ;
- des problématiques posées en lien avec les enjeux actuels du système éducatif et ses évolutions ;
- des hypothèses explicites quant aux résultats possibles d'une expérimentation le cas échéant, ceci pour permettre une évaluation plus aboutie de l'action de formation déployée.

Des candidats ont su généralement utiliser leurs connaissances théoriques au profit de l'analyse de situations concrètes dans des mémoires présentant les différentes étapes nécessaires à la recherche.

Deux écueils sont à éviter : le mémoire trop théorique et le mémoire trop pratique. Dans le premier cas, on tend à un formalisme universitaire un peu abstrait surtout lorsque le nombre de références est exhaustif (chaque référence doit être utile, apporter des éléments de compréhension sur la réflexion conduite). Dans le second cas, l'écrit souvent trop descriptif, s'apparente à une compilation de comptes rendus d'activités, suivie d'une analyse trop tardive. Or l'enjeu est précisément l'articulation entre un authentique questionnement pratique et un travail théorique étayé par quelques lectures et des hypothèses qui attestent de la capacité des candidats à se décentrer du terrain pour mieux y revenir, à partir d'hypothèses modestes mais clairement établies.

Le jury a parfois pu observer un exposé théorique brillant suivi d'une action de formation pas toujours cohérente avec les principes énoncés dans la première partie. Le volet didactique doit en outre être solide lorsqu'une étude porte sur un domaine disciplinaire bien identifié.

La présence, la pertinence et le nombre d'annexes sont laissés à l'appréciation du candidat. Elles doivent se référer explicitement à la problématique du mémoire.

2. La soutenance

Les candidats se sont bien préparés à cette épreuve, les présentations étaient dans l'ensemble bien structurées avec un plan explicite, y compris dans le cadre d'une passation en distanciel qui n'a pas entravé la qualité des échanges.

La soutenance n'est pas un résumé du mémoire. Elle doit permettre une mise à distance critique de l'écrit, d'élargir le sujet, et d'approfondir certains éléments voire d'en apporter de nouveaux. Le jury a valorisé une réflexion qui s'est poursuivie après le rendu du mémoire, en particulier sur les prolongements envisageables dans le champ de la formation. Les candidats qui ont procédé ainsi ont pu ainsi démontrer une bonne compréhension du métier de formateur.

Les soutenances ont souvent permis de constater une expression claire, une posture de formateur en devenir et un dynamisme traduisant un réel engagement. Les apports pertinents et maîtrisés du numérique tant dans l'action de formation que dans l'acte pédagogique sont valorisés.

Dans plusieurs cas, l'action de formation décrite dans le mémoire n'a pas fait l'objet d'une véritable évaluation, ou celle-ci s'est parfois résumée à des éléments très partiels, non significatifs. La soutenance a permis le plus souvent au candidat de peaufiner ce volet.

De nombreux travaux concernent l'accompagnement d'étudiants M1/M2 et plus rarement celui d'enseignants expérimentés. Si l'occasion de s'essayer à cet exercice ne s'est pas présentée pour tous les candidats, le jury apprécie cependant la capacité de certains à concevoir des actions visant des enseignants titulaires lors de la soutenance, « pour aller plus loin ».

3. L'entretien

Lors de l'entretien, les meilleurs candidats se montrent attentifs et ne se laissent pas déstabiliser par des questions qu'ils n'auraient pas anticipées. Ils dialoguent avec le jury grâce à une bonne connaissance du sujet traité, une attitude ouverte, une capacité à exprimer des doutes mais aussi à justifier leurs choix. La bonne maîtrise didactique du domaine d'enseignement choisi est nécessaire. Des candidats ont parfois orienté leur présentation sur les démarches en passant sous silence les apprentissages disciplinaires des élèves ou la formation didactique des enseignants. Les candidats qui ont su embrasser l'ensemble des enjeux de la formation, dont le volet des contenus, ont réussi à mieux convaincre les membres de la commission.

Des candidats ont des difficultés à élargir le sujet pour transposer le modèle présenté sur d'autres champs d'apprentissage ou modalités de formation. D'autres encore n'ont pas assez préparé l'épreuve pour en faire une véritable situation de communication malgré une problématique intéressante et se sont mis en difficulté. L'expression orale doit faire l'objet d'une préparation approfondie.

4. Conseils aux candidats

- Démontrer, à l'écrit et à l'oral, une appropriation des contenus et des transpositions didactiques quant au sujet traité sans perdre de vue la problématique initiale ;
- Privilégier l'approfondissement d'un sujet bien ciblé au développement des propos trop généraux étayés par de trop nombreuses références qui ne constituent pas la garantie d'une réelle assimilation par le candidat. L'exhaustivité de certaines listes interroge sur la capacité du candidat à faire des choix ou à hiérarchiser les études apportant réellement une plus-value à la réflexion engagée, forcément ciblée ;
- Utiliser des connaissances théoriques solides et récentes au profit de l'analyse des situations proposées ;
- Présenter des modalités de formation diversifiées permettant une évolution des pratiques en prenant en compte des contextes de formation évolutifs (formations de proximité à dimension participative, formations en présentiel, hybrides ou à distance, etc.). Envisager l'évaluation de cette action de formation, réfléchir à des prolongements afin de l'inscrire dans la durée ;
- Veiller à bien préciser comment les caractéristiques des « formés », dont leurs besoins, sont prises en compte dans les actions de formation ;
- Préparer la soutenance en complémentarité avec le mémoire ; dans le cas d'un recours aux outils numériques, préférer des présentations dynamiques, interactives, sous forme d'infographies à une succession de diapositives ;
- Opérer une présentation du mémoire suffisamment distanciée de l'objet mémoire et proposer une analyse réflexive du travail mené lors de la soutenance. Des éléments conclusifs, un positionnement final, des prolongements vers une nouvelle réflexion sont attendus. Être capable lors de l'entretien de s'inscrire dans une perspective plus large que celle développée dans le mémoire, qui inclut toutes les dimensions et les conditions d'exercice du métier de formateur.
- Adopter, dans toutes les épreuves, une posture de formateur assuré, en ayant aussi un regard analytique sur son travail, notamment pour en présenter les limites ;
- Anticiper d'éventuelles questions sur les enjeux et usages du numérique, élément évalué et pondérant la note ;
- Aborder la soutenance et l'entretien comme de véritables situations de communication et en acquérir les règles ;
- Répondre explicitement aux questions du jury, sans jargon ou digression inutile et de façon synthétique ; être pragmatique et illustrer le propos à chaque fois que nécessaire.

